

COMMUNE DE BUSSAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 septembre 2021

Le 23 septembre 2021, le Conseil municipal de BUSSAC s'est réuni à 20h15 à la salle des fêtes pour examiner les points portés à l'ordre du jour.

Sont présents : MERLE Bernard, FRANÇOIS Dominique, LE PEMP Marie-Hélène, BRETHONNET Stéphane, BATHELLIER Thomas, CAYZAC Laurent, DELFAUD Arnaud, JULLION Marie-Josée et LASSALLE Viviane.

Absente excusée : Anne-Karine Pauwels.

Absent avec pouvoir à Marie Hélène LE PEMP : David Diligeard

Thomas BATHELLIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée municipale peut délibérer valablement.

1 – Délibération n°2021-32 – Autorisation d'ouverture d'une enquête publique pour changement d'assiette partiel de chemins ruraux :

Le Maire indique au Conseil municipal que plusieurs demandes d'aliénation avec changement d'assiette, ou non, de portion de chemins ruraux ont été formulées par Mr GROENVELD à Tamisier bas, Mr el Me ABLAOUI à Tamisier, Mr PANAZOL au Gravat, Mr et Me LASSALLE à Lalande, Mr et Me CAYZAC au Bourg, Mr et Mme OLASO à La Moissarie et Mr DE LESTRADE au Picot Haut. Ces chemins, pour 5 d'entr' eux, servent de desserte de parcelles boisées et de chemins de randonnées pédestres, ce qui justifie leur changement d'assiette. Pour les deux autres, ils constituent une voie sans issue. Après analyse en commission voirie, une proposition a été envoyée par courrier, à chaque demandeur, indiquant les conditions financières et de nouveau tracé respectant la libre circulation des propriétaires riverains et randonneurs pédestres. Propositions toutes acceptées à l'exception de Mr GROENVELD qui refuse le changement d'assiette et donc son dossier est exclu de la procédure dont la première étape consiste à ouvrir une enquête publique sur la faisabilité de ces opérations.

Le maire demande donc l'autorisation d'ouvrir une enquête publique relative à la faisabilité de ces projets et pour ce faire, de faire appel à un géomètre et un commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture de l'enquête publique et charge le Maire d'engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette procédure.

2 – Délibération n°2021-33 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) :

Le Maire, présente pour l'exercice 2020, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du **syndicat mixte EAU CŒUR DU PERIGORD**. Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

3 – Délibération n°2021-34 – Limitation de vitesse sur la « Route des Piverts » de Riviers à Crébentiéras :

Le Maire propose de sécuriser un tronçon de la voirie communale par la création d'une zone à vitesse limitée à 50 km/h. suite aux remarques de riverains sur la vitesse excessive des véhicules. Il propose que cette limitation soit appliquée sur la Route des Piverts entre les lieux-dits « Crébantiéras » au droit de la limite entre les parcelles C 0332 et C 0323 et, « Riviers » au droit de la limite entre les parcelles C 0657 et C 1549.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la création d'une zone à vitesse limitée à 50 km/h. et autorise le Maire à signer toute pièce concernant ce dispositif, en particulier l'arrêté nécessaire à cette limitation de la vitesse

4 – Délibération n°2021-35 – Abandon de créance

Le maire indique que le trésorier de Ribérac nous a informé que la mairie était en droit de demander à Marie

BAYOL le règlement des arriérés de TVA du loyer et de la taxe des ordures ménagères qu'elle ne payait pas depuis son installation. Dans la négative, une délibération d'abandon de créances doit être approuvée en conseil municipal. Compte tenu que Marie BAYOL a toujours réglé le montant, incomplet, que la mairie lui réclamait mensuellement, le maire propose que nous abandonnions ses créances puisque la mairie à sa part de responsabilité. Les municipalités précédentes n'ayant pas constaté ces erreurs de gestion, ne lui réclamaient pas les bons montants. Dorénavant Marie BAYOL règlera son loyer TTC ainsi que la taxe annuelle des ordures ménagères ce qui met un terme à la polémique lancée sur les réseaux sociaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 6 voix pour et 4 abstentions, cette proposition.

5 – Informations diverses :

7-1 – Loyers impayés :

Un contact doit être pris avec la trésorerie de Nontron, notre nouveau gestionnaire, afin de préciser les modalités d'alertes.

7-2 – Comité des fêtes :

Une réunion publique est programmée le 22 octobre pour constituer un Comité des fêtes

7-3 – Bulletin municipal :

Le prochain bulletin municipal sera rédigé collégalement par Marie-Hélène LE PEMP, Thomas BATHÉLLIER, Laurent CAYZAC et Dominique FRANÇOIS.

7-4 – Projet de gîte d'étape :

L'ATD (Agence Technique Départementale) nous a fait parvenir un avant-projet d'aménagement du local au-dessus du multiple rural en gîte d'étape. L'étude se poursuit par une analyse financière. Dossier à suivre.

7-5 – Prochaines réunions du Conseil Municipal :

Le mardi 09 novembre puis le jeudi 16 décembre

La séance du Conseil municipal est levée à 22h50.

**Le Maire,
Bernard Merle**



**Le secrétaire,
Thomas BATHÉLLIER**

